

Intitulé du CES : « Expertise en vue de la fixation de valeurs limites d'exposition à des agents chimiques en milieu professionnel »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Afssset.

Par cet appel, l'Afssset souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

✂ Rôle et missions :

Le rôle de ce CES est de formuler des recommandations scientifiques afin que le ministère chargé du travail puisse fixer des valeurs limites d'exposition professionnelle réglementaires pour les substances chimiques en disposant de bases sanitaires.

Les missions de ce comité consistent à :

- évaluer les effets des substances chimiques sur la santé humaine en étayant les choix scientifiques effectués pour recommander des niveaux de concentration dans l'air protégeant la santé des travailleurs
- évaluer les méthodes de mesure disponibles afin de recommander celles applicables pour la surveillance des atmosphères des lieux de travail ;
- se prononcer sur la pertinence d'attribuer une mention « peau » après avoir évalué le risque de pénétration cutanée des substances ;
- recommander une surveillance biologique des travailleurs exposés à certaines substances en évaluant d'une part les indices biologiques d'exposition disponibles et d'autre part la pertinence de recommander la fixation d'une valeur limite biologique.

De façon à garder une cohérence dans les recommandations effectuées pour différentes substances, le comité dispose d'un guide méthodologique sur lequel il peut s'appuyer.

Ce comité se prononce également sur les recommandations émises par le comité scientifique européen d'expertise sur les valeurs limites d'exposition professionnelle (SCOEL) lors de la phase de consultation publique organisée par la Commission européenne afin d'assurer une cohérence entre les travaux d'expertise européens et nationaux. A ce titre, le comité contribue aux discussions scientifiques par l'envoi de ses commentaires et se positionne quant aux recommandations faites par son homologue européen.

Les experts du CES pourront être sollicités pour participer à des groupes de travail rattachés au CES. Le CES « VLEP » se réunira en séances plénières au plus six journées par an.

✂ Composition :

Les membres du CES sont nommés par le directeur général pour une période de 3 ans. Le CES sera composé d'une quinzaine de membres, dont un président et un vice-président désignés parmi ses membres.

Par cet appel, l'Afssset recherche des experts dont les compétences relèvent du domaine de la santé et sécurité sanitaire, en particulier en milieu professionnel, permettant :

- une identification et une caractérisation des dangers des substances chimiques ;
- une évaluation et caractérisation des expositions professionnelles ;
- une évaluation des risques sanitaires.

Les compétences spécifiques souhaitées sont mentionnées dans la fiche « compétences recherchées pour la constitution du CES ».